

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2168

présenté par
M. Saulignac, rapporteur

ARTICLE 9

À l'alinéa 24, substituer à la première occurrence des mots :

« d'un »

les mots :

« formulée par un ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.